



Concocation commissariat suite à la conduite sous cannabis.

Par **NioKas**, le **28/04/2014** à **10:21**

Bonjour, rn rn Il y a voici maintenant onze mois que j'ai été arrêté en me rendant à un festival, sous l'influence de cannabis - conduite sous état de substance classée comme stupéfiants comme ils disent - suite à quoi on m'a suspendu temporairement, à savoir pour une durée de 72 heures, mon permis. rn rn Étant donné qu'ils n'ont pas eu le temps de faire les analyses sanguines dans les 72 heures qui leur étaient accordées, ils furent dans l'obligation de me restituer mon permis. Je pensais que l'affaire s'arrêterait là, or ce n'est pas le cas. rn rn J'ai reçu ce matin même une convocation au commissariat de police de ma ville. Par conséquent, ne sachant pas ce qui m'attend, j'aimerais savoir si vous êtes susceptibles de me renseigner. rn1 - Dois-je m'attendre à un interrogatoire ? rn2 - A des nouveaux tests ou analyses (urinaires ou sanguines) ? rn3 - Vais-je avoir droit à des poursuites pénales ? rn rn Ces questions me préoccupent étant donné que j'ai prévu un voyage d'une durée de deux mois hors territoire français et que mon départ est fixé au lendemain de mon rendez-vous. De plus je n'ai pas arrêté la consommation du cannabis. Alors qu'est-ce qui m'attend ? rn rn [fluo] Merci d'avance. [/fluo] (indispensable si on veut des réponses)

Par **Tisuisse**, le **28/04/2014** à **13:40**

Bonjour, rn rn Réponses à vos questions : rn1 - oui rn2 - possible, voire obligatoire, rn3 - c'est une certitude. rn rn Toute info complémentaire : voir les dossiers en post-it.